



L'indignation citoyenne contre la loi hypothécaire en Espagne : complémentarités entre éthiques de la justice et de la sollicitude

BY/PAR DAVID MARTIN

Novancia Business School Paris

ABSTRACT

Consumers are legitimate stakeholders but are unevenly active and powerful in the dynamics that can lead companies to a more socially responsible behaviour. This article proposes to test the relevance, across the struggles of consumers, of the well-known opposition in business ethics between ethics of justice and ethics of care. Relying on a semi-participant direct and webnographic observation of a wide citizen movement that arose in Spain, questioning banks and mortgage regulation, after the explosion of the housing bubble in 2008, this article strives to highlight the permanent dual approach to ethics at all levels of the movement, from spokespersons to supporters, in speech and in actions. One approach is more focused on laws and principles, whereas the other is more focused on direct support to people affected by foreclosures. This article demonstrates the continuities between these two registers of justice and care and their functional complementarities in the dynamics of mobilization. A discussion will then follow on the substance of the opposition between the ethics of justice and the ethics of care as well as on the possible representativeness of this case: behind the singularities of the mortgage issue or of Spanish political culture, one cannot but observe the challenging mobilizing process that comprises a human rightist activism combined with a feminist approach to social issues.

Keywords: ethics of justice, ethics of care, mortgage credit, social movement, human rightism?, resistance of the consumer

RESUME

Les consommateurs constituent une partie prenante légitime mais inégalement active et puissante dans la dynamique pouvant conduire les entreprises à un comportement plus socialement responsable. Cette contribution propose d'éprouver la pertinence à l'échelle des luttes de consommateurs d'une opposition devenue usuelle en éthique des affaires entre éthique de la justice et de la sollicitude. S'appuyant sur une observation semi-participante directe et webnographique d'un ample mouvement citoyen qui s'est dressé face aux banques et à la régulation hypothécaire en Espagne suite à l'explosion de la bulle immobilière en 2008, l'article fait ressortir le maintien permanent d'une double approche morale à tous les

niveaux du mouvement, chez les porte-paroles comme chez les sympathisants, dans les discours comme dans les actions : l'un plus axé sur les lois et les principes, l'autre plus axé sur le soutien direct aux personnes affectées par les saisies. Ce sont les continuités entre ces deux registres de la justice et de la sollicitude et leurs complémentarités fonctionnelles dans la dynamique de mobilisation qui sont alors montrées dans cette contribution. Celle-ci débouche alors sur une discussion quant à la teneur de l'opposition entre éthiques de la justice et de la sollicitude ainsi que sur le potentiel de représentativité de ce cas : derrière les singularités de la question hypothécaire ou de la culture politique espagnole on peut apprécier la recette mobilisatrice redoutable que constitue un activisme droit-de-l'homme complé à une approche féministe des questions sociales.

Mots clés : éthique de la justice, éthique du *care*, crédit hypothécaire, mouvement social, droit-de-l'homme, résistance du consommateur

Classification JEL: A12, Z13

INTRODUCTION

Un mouvement citoyen de consommateurs s'est élevé depuis 2009 en Espagne contre les institutions financières – banques, caisses d'épargne et autorités tutélaires jugées complices – pour dénoncer une « escroquerie » organisée autour du marché du crédit hypothécaire. « Ce n'est pas une crise, c'est une escroquerie ! » est devenu un des slogans dénonciateurs phare de ce mouvement et plus globalement du mouvement dit des Indignés, surgi le 15 mai 2011, dont il est à la fois en partie artisan et produit, tant il s'est nourri de sa dynamique qu'il avait contribué à lancer. Dénonçant ainsi le comportement inéquitable, et même régulièrement qualifié de « criminel », des institutions financières privées envers leurs clients insolubles, et dénonçant la complicité active des autorités, le mouvement s'est posé en tiers justicier volant au secours des familles victimes des abus de la régulation hypothécaire. Agissant formellement, et effectivement parfois, au nom des victimes et non pas seulement à leur service, ce mouvement peut également être interprété comme une initiative organisée de consommateurs pour contester les modalités iniques d'application d'un contrat privé.

Aussi, ce cas relève d'une problématique d'éthique des affaires du point de vue de la théorie des parties prenantes (Freeman, 1984) dans la mesure où il s'agit de l'effort d'inflexion du comportement des entreprises financières dans un sens plus responsable et intégratif de l'environnement social, de la part d'une partie prenante fortement impactée, le consommateur. Le consommateur activement éthique qui agit en citoyen est une figure qui interpelle de plus en plus (Harrison, Newholm & Shaw, 2005). Il faut dire que cet acteur relève d'une légitimité « normative » au sens de Phillips (2003) dans la mesure où l'entreprise a une obligation morale directe envers lui, par statut, même si dans la typologie désormais fondatrice de Mitchell et Agle (1997), il a souvent été classé comme une partie « demandeuse » ou « dépendante » car davantage caractérisée par une légitimité morale ou par l'urgence de ses revendications que par une capacité de contrainte, contrairement à l'actionnaire, par exemple. Dans cette contribution, nous nous cantonnerons essentiellement à l'« agir communicationnel » (Habermas, 1981) de ce mouvement citoyen et donc à son

souci éthique de revendiquer des critères moraux fondateurs de son action, critères ayant vocation à pouvoir recevoir un assentiment large et publiquement tenu pour légitime.

Entre mai 2011 et juin 2014, nous avons suivi ce mouvement anti-banques, au caractère multi-local et très connecté, à la ville comme sur la toile. Nous avons ainsi participé à différents rassemblements et manifestations du mouvement¹ dans la Communauté de Madrid et suivi la très vivace animation en ligne du mouvement sur ses sites², ses chaînes YouTube, ses pages Facebook, les comptes Twitter de ses différentes branches et porte-paroles. Sur la base de cette observation semi-participante et webnographique, nous avons répertorié les modes d'actions et récolté les paroles des militants, leaders et sympathisants, exprimées de façon directe ou par voie médiatique, pour analyser la posture éthique impliquée par leur discours et leurs formes d'engagement.

Par son inspiration clairement droit-de-l'homme dès ses origines, son invocation explicite des droits fondamentaux relatifs notamment à l'accès à un logement digne, ou encore sa dénonciation d'une injustice économique, ce mouvement s'est clairement posé en redresseur de Droit. En ce sens, il pourrait apparaître comme emblématique d'une éthique dite de la Justice. Mais, à y regarder de plus près, l'empathie manifestée par les membres actifs du mouvement à l'égard de la souffrance des familles expulsées (parfois poussées jusqu'au suicide), l'engagement dans des actions de soutien personnalisé aux « voisins » dans leurs démarches de négociation avec la banque, de résistance aux huissiers ou encore de recherche d'une solution alternative de logement, font apparaître la pertinence d'un registre éthique plus relationnel qu'abstrait, parfois qualifié d'éthique de la sollicitude. Ce sont les continuités entre ces deux registres de la justice et de la sollicitude et leurs complémentarités fonctionnelles qui sont démontrées dans cette contribution.

JUSTICE VERSUS SOLLICITUDE

La confrontation entre une éthique du droit et de la justice, d'un côté, et une éthique relationnelle, du *care*, ou de la sollicitude, de l'autre, est devenue classique (Held, 1997 ; Botes, 2000 ; Alcabes & Williams, 2002 ; Simola, 2003 ; Menard, Racicot & Simard, 2004 ; Paperman & Laugier-Rabaté, 2006 ; Barnes, 2012).

La notion d'éthique du droit et de la justice n'est pas simple à rattacher à des auteurs fondateurs³ car il s'agit davantage d'une requalification *a posteriori* advenue pour mieux marquer la proposition d'une vision alternative, « une voix différente » (Gilligan, 1982), en matière de développement moral en psychologie cognitive. Cette alternative, portée à l'origine par une vision féministe a été qualifiée d'éthique du *care*. Il s'agissait de mettre en évidence une inclinaison morale fondée sur l'empathie envers un autre concret, dont la

¹ Assemblées de quartier, manifestations aux portes des agences bancaires ou des sièges, participation aux opérations d'entrave aux expulsions de familles insolubles.

² Notamment <http://afectadosporlahipoteca.com/> et <http://www.quenotehipotequenlavid.org/> ;

³ Bien entendu, on peut se référer à Gabriel Vázquez (1549-1604), de l'école de Salamanque, qui a commencé à développer le concept de droits naturels. Ceux-ci seront ensuite approfondis par John Locke (1632-1702), pour lequel les droits naturels sont des droits inaliénables qui doivent être protégés et défendus dans chaque action. Il mentionne certains droits fondamentaux tels que le droit à la vie, le droit à la propriété et le droit à la liberté.

souffrance est palpable, contre une approche dominante en psychologie (Kohlberg, 1971, 1981 ; Berg & Mussen, 1973) influencée par la philosophie morale – de Platon jusqu'à Rawls, en passant par Kant – qui envisage le comportement éthique comme celui inspiré par un rattachement à des principes de justice abstraits à vocation universelle. Gilligan (1982) montre que depuis assez jeunes, les filles envisagent les dilemmes moraux comme des conflits de responsabilités plutôt que des conflits de devoirs. Et la résolution de ces dilemmes est contextuelle et inductive plutôt que formelle et abstraite, alors que dans son modèle de développement moral de l'individu, Kohlberg (1971) positionnait la capacité à l'abstraction et à la généralisation comme l'étape ultime de la construction cognitive permettant le comportement juste, ainsi considéré comme fondé sur des principes impartiaux.

Sans verser dans un essentialisme, l'éthique du *care*, modalité humaine de l'éthique longtemps laissée dans l'ombre, a été lue comme une modalité plus féminine dans notre civilisation. C'est à ce titre que les *gender studies* ont interprété son émergence tardive. La vision masculine de la justice aura dominé longtemps comme modalité quasi-unique. Aussi, les Droits de l'Homme ont été clairement signalés par la critique féministe comme un emblème d'une approche androcentrique, du fait notamment de leur caractère foncièrement abstrait et universalisant, sans compter leur focalisation sur des droits protégeant davantage le sujet masculin (Peterson & Parisi, 1998). C'est la dimension provocatrice de l'idée même d'une éthique du *care* qui l'aurait rendue difficilement assimilable et vulnérable. D'après Paperman et Laugier-Rabaté (2006), sa tenue à distance tient au fait qu'elle remet en cause l'universalité de la conception libérale de la justice, installée en position dominante dans le champ de la réflexion politique et morale. En effet, les questions triviales soulevées par le *care* ajoutent à une approche par les principes la nécessité d'une anthropologie différente, attentive à la vulnérabilité, la sensibilité ou la dépendance dans leur dimension pratique et quotidienne.

La proposition fondatrice de Carol Gilligan s'est avérée séminale au-delà des *gender studies* et de la psychologie. Dans le champ des politiques sociales et de la santé, en particulier, l'appréhension des fondements moraux de l'action des professionnels de terrain ou des décideurs de différents niveaux a été renouvelée par cette approche plus relationnelle de l'éthique. Une approche qui situe justement l'éthique dans ce rapport direct et empathique à l'autre, ce sentiment de responsabilité personnelle vis-à-vis de sa souffrance et sa résorption. Dans un univers normé et codé, par la loi comme par la déontologie, et donc enclin à une éthique des droits, l'approche éthique plus personnelle et directe peut être source de conflit avec l'approche impersonnelle et fondée sur l'invocation de principes. Ces conflits moraux appréhendés à l'échelle des professionnels et décideurs du monde du *social care* ou du *health care* ont constitué à ce jour une deuxième base empirique significative pour montrer les contradictions entre les deux orientations éthiques, éthique de la justice et éthique du *care*. Par exemple, l'étude des valeurs et des attitudes des jeunes sages-femmes vietnamiennes vis-à-vis de la sexualité adolescente, l'avortement ou la contraception a révélé la confrontation entre, d'une part, une éthique de la justice marquée par la condamnation de principe des relations sexuelles avant le mariage et de l'avortement et, d'autre part, une attitude empathique et un souci actif de soutien des jeunes femmes porteuses des conséquences d'une grossesse non désirée et du rejet social (Klingberg-Allvin et al., 2007). Une enquête qualitative auprès des professionnels de terrain dans le domaine des droits de l'enfance au Royaume-Uni a révélé les conflits éthiques expérimentés par les travailleurs

sociaux (Barnes, 2012) : leur mission est par nature régulée par une logique d'éthique de la justice – fondée sur la défense et l'application des droits de l'enfance et orientée vers la supervision distanciée de l'accès au soutien social approprié des jeunes – alors même que leur vocation vécue et l'attente exprimée des bénéficiaires les pousse à un investissement affectif et personnalisé dans le processus d'aide sociale mis en place pour chaque enfant.

L'appellation éthique du *care* se comprend par rapport à l'ancrage féministe et sanitaire-social du concept même si la pertinence de ce registre éthique opposé à une éthique des droits ou de la justice a été éprouvée au-delà de ces champs. Cela a été le cas en sciences de gestion grâce à l'intérêt croissant pour la question de l'éthique dans l'entreprise ou les affaires. L'exportation conceptuelle a souvent impliqué une adaptation sémantique : on parle ainsi d'éthique « de la sollicitude » (Ballet & Bazin, 2003 ; Bruyère, 2006 ; Ménard, Racicot & Simard, 2004) ou d'éthique « relationnelle » (Whatmore, 1997 ; Ballet & Carimentrand, 2008), spécialement préférée dans un contexte français où la notion anglo-saxonne de *care* ne peut être qu'imparfaitement rendu (Bruyère, 2006 ; Martin, 2008). Toujours est-il que la mise en regard de deux approches éthiques contradictoires a été mise en avant dans le monde de l'entreprise et du commerce. Par exemple, Liu et Buzzanell (2004) ont documenté la confrontation de ces deux registres éthiques, sous fond de rapports sociaux de genre, lors de la « négociation » des modalités du congé maternité dans les entreprises entre les employées, leurs collègues et leur hiérarchie. Plus récemment, des travaux ont mis en évidence la coexistence de deux éthiques contradictoires au sein de la mouvance du commerce équitable. La posture morale du consommateur équitable se fonde clairement sur un registre relationnel quand il se déclare animé par le souci de se rapprocher du fournisseur, mieux connaître ses conditions de travail, le soutenir économiquement et, à travers lui, soutenir le développement d'une zone économique concrète qui devient ce faisant « proche et chère » (Ballet & Carimentrand, 2008). Aussi, donner un visage au producteur, le rendre familier, peuvent correspondre à des signes de confiance plus adaptés que les labels ou les certifications, fondés sur des cahiers de charges garantissant des principes d'échange équitable et impliquant une dépersonnalisation d'autant plus forte de l'échange qu'ils impliquent une interface entre le fournisseur et le consommateur (Ballet & Carimentrand, 2010).

En parallèle à ces confrontations entre une éthique de la justice et une éthique de la sollicitude, un courant de plus en plus important de travaux a souligné les convergences ou les complémentarités qui pouvaient se faire jour entre ces deux registres. Au nom d'un pluralisme conceptuel, d'abord, jugé important pour cerner les pratiques et le sens éthique donné par les membres d'une organisation au quotidien, par exemple, certains psychologues des organisations ont veillé à intégrer de façon cumulative et non contradictoire ces deux modalités éthiques pour décrire et mesurer les comportements au travail dans l'entreprise, à partir d'indicateurs empruntant aux deux registres de la justice et de sollicitude (Ménard, Racicot & Simard, 2004). Mais, cette approche cumulative acte finalement l'existence de ces deux registres, à l'instar de ceux qui les opposent, sans investiguer pour autant les recouvrements ou synergies positives pouvant exister entre eux. Alcabes et Williams (2002), quant à eux, ont montré comment l'éthique de la sollicitude peut compléter les abstractions de la justice en apportant un meilleur guide d'action dans une large gamme de situations. Les auteurs examinaient en effet comment ces deux paradigmes moraux interviennent en bioéthique dans la recherche sur le VIH et le SIDA, l'intégration d'une approche de type *care* permettant d'approfondir le débat éthique et générant des stratégies plus nuancées en

matière de planification de la recherche tout en renforçant une posture professionnelle plus réactive aux disparités en matière de contamination et de soin et plus réactive aux évolutions de la demande sociale. Un cadre éthique plus flexible et sensible au souci de soin procurerait ainsi un guide moral plus adapté aux chercheurs comme aux professionnels de santé confrontés à des situations complexes et des inégalités persistantes dans un contexte de recherche globalisée. Toujours dans le champ des études des professionnels de la santé, Botes (2000) insistait déjà sur les complémentarités entre les deux postures éthiques. Le caractère impartial et universel des principes au nom desquels on juge le bien et le mal permet de définir une action juste et équitable, alors que l'engagement personnel, l'harmonie relationnelle et la prise en compte des besoins de l'autre jouent un rôle important dans les prises de décisions au quotidien, dans différents types de situations. Aussi, ces deux formes d'éthique représenteraient deux pôles opposés en l'absence desquels la plupart des décisions demeurerait insolubles. Toutefois, ici, la complémentarité se fait par rapport à l'existence de données hybrides d'un problème à mettre en cohérence. L'opposition entre les deux éthiques est en quelque sorte rabattue sur l'opposition entre le général et le particulier, au risque de la banaliser, pour montrer finalement qu'une dose de pragmatisme permet de modérer et donner corps à des principes abstraits et désincarnés.

Dans l'ensemble de ces approches, le centrage de la focale au niveau micro des dilemmes éthiques individuels de citoyens ou de professionnels en situation a favorisé l'analyse des contradictions ou des modalités de la mise en concordance des logiques d'action inspirées par la justice et par la sollicitude. Cet enclavement psychosocial de ce débat moral, même s'il a été porté à un niveau plus socialisé et collectif (Martin, 2008), n'a pas permis de documenter la complémentarité fonctionnelle de ces deux registres éthiques au sein d'un mouvement social. Certes, la question des mobilisations collectives a rencontré la question de l'éthique relationnelle. L'éthique du *care* a servi, par exemple, de base également à l'identification d'un fondement sous-estimé de l'éthique environnementale (King, 1991 ; Sauvé & Villemagne 2006). Mais finalement, c'est une version éco-féministe alternative, valorisant la proximité, la personnalisation, la territorialisation, et nourrie de sollicitude envers des congénères patents et envers la nature qui a été opposée aux approches trop généralistes et surplombantes d'une certaine écologie radicale, foncièrement essentialiste et universaliste, auxquelles sont peu sensibles nombre de citoyennes et citoyens. Ainsi, c'est sur le mode de l'opposition entre deux courants que l'intégration a été faite. Pour notre part, nous voudrions documenter un cas de coexistence et de complémentarité entre ces deux registres au cœur des dynamiques d'un mouvement social.

Notre conviction est que ce cas pourrait bien être révélateur de dynamiques discursives et pratiques consubstantielles à la logique d'une mobilisation contestataire. Car, un mouvement social doit tout à la fois monter en généralité sur les principes qui légitiment son action selon le fameux principe de totalité (Touraine, 1980) ; et construire des solidarités avec les victimes de l'état de fait qui est dénoncé au nom de ces principes. Il nous semble que ce double impératif en appelle respectivement à une éthique de la justice puis à une éthique relationnelle. D'autant qu'au-delà d'une vision féministe, la sollicitude et les éthiques que l'on peut lui relier apparaît davantage comme le sentiment et l'approche du dominé d'une façon plus générale (Tronto, 2009 ; Bruyère, 2006), plus exposé aux souffrances et aux nécessaires solidarités, et davantage assigné à la part ingrate des tâches quotidiennes de soin et de service de l'autre, en contextes professionnels et domestiques. Aussi, si un mouvement

de contestation sociale peut se définir comme une action collective sur le droit (Cefaï, 2007), nous allons montrer que simultanément il peut être vu comme le produit de dynamiques relationnelles et solidaires de proximité qui parviennent à s'interconnecter et se généraliser. Plutôt que d'être exclusivement attentifs à une sorte de grand partage entre un sommet idéologique du mouvement qui se focaliserait sur les droits et les principes et une dynamique de la base qui aurait une appréhension plus pragmatique et affective de la cause, nous insistons ici sur la congruence des deux logiques d'action à différents niveaux du mouvement et sur les ponts créés dans le discours et les actes entre ces deux formes d'engagement fondées sur la justice et sur la sollicitude.

DE L'INDIGNATION À LA FOCALISATION SUR LA TRANSFORMATION DU DROIT

A travers une première chronique du mouvement, nous proposons de montrer comment dans son agir communicationnel comme dans ses revendications phares, il s'est positionné explicitement sur un registre d'éthique des droits et de la justice.

L'origine du mouvement qui nous intéresse se trouve dans l'éclatement de la bulle immobilière en Espagne au tournant des années 2007-2008 et le retournement brutal de conjoncture avec une envolée du chômage (passé de 8% en 2007 à 27% en 2013⁴). Dans un pays où la norme en matière de logement est la propriété (plus de 80% des ménages sont propriétaires) et où un logement sur trois est adossé à un crédit hypothécaire en cours (Eurostat, 2013), ce retournement de conjoncture s'est traduit par une vague de faillites de ménages incapables de faire face à leurs mensualités. En effet, ces derniers ont rencontré peu de magnanimité de la part des banques ou du gouvernement, et la crise a même rendu patentes des modalités de règlement du contentieux hypothécaire peu connues des emprunteurs eux-mêmes avant la crise et devenues cruellement fameuses depuis, y compris au-delà des frontières de la péninsule. En l'occurrence, sauf accord exceptionnel de refinancement, l'entité financière créancière saisit la propriété selon une procédure qu'elle peut lancer dès le premier mois suivant le premier défaut de paiement, et elle la met en vente aux enchères par adjudication judiciaire. Si personne ne renchérit, l'entité créancière peut s'adjuger le bien pour une fraction tombant parfois à 50% de sa valeur initiale. Aussi, si le montant que rapporte l'enchère ne compense pas la part du crédit qui restait à payer, la somme différentielle reste due, ainsi que des frais de procédure et les intérêts de pénalités élevés et cumulatifs⁵... Voilà comment des milliers de familles ont d'ores et déjà perdu leur logement tout en se retrouvant formellement endettées à vie et donc exclues socialement.

Ce manque de magnanimité a été d'autant plus mal perçu que les finances publiques et certaines institutions financières privées ont fait l'objet de renflouement à force de fonds publics européens ou nationaux⁶. Cette asymétrie de traitement entre les grandes institutions

⁴ Source: INE, *Instituto Nacional de Empleo*.

⁵ S'ils ont des garants, ce sont les biens de ces garants qui sont réclamés par la banque en compensation.

⁶ En mai 2012, l'Etat espagnol renfloue Bankia, issue de la fusion de sept caisses – dont Caja Madrid – en 2010 : considérée comme « banque systémique » en ce qu'elle représente 10% de l'activité financière du pays, elle reçoit une aide cumulée de 23,5 milliards d'euros. En juillet 2012, c'est

du « système » et le « peuple » a été un des nids de l'indignation populaire exprimée dans le mouvement du 15 mai 2011. « On sauve le banquier, on expulse l'ouvrier ! »⁷ est un des slogans qui retentit dans la mouvance contestataire depuis 2011. Aussi, s'est dressé contre les pratiques bancaires en matière d'exécutions hypothécaires un mouvement de plus en plus structuré et dynamique, une « plateforme » dite de « victimes du crédit hypothécaire » (*Plataforma Afectados por la Hipoteca - PAH*), dopée par l'effervescence des Indignés, mais d'existence antérieure (2009)⁸. En effet, les fondateurs de la PAH et nombre de militants de la première heure avaient deux origines différentes et parfois cumulées. Il s'agissait d'abord de militants sensibilisés à la question du droit au logement, qui dénonçaient le régime politico-financier spéculatif en matière immobilière et la bulle avant même qu'elle n'explose. Un mouvement emblématique de cette mouvance s'étant rendu notoire par différentes manifestations dans les plus grandes villes espagnoles dès 2006 est *V de Vivienda*⁹. Ensuite, l'autre terreau de ce militantisme est celui des associations de Droits de l'Homme comme celle dont la principale porte-parole du mouvement, Ada Colau est salariée : *Observatorio DESC*¹⁰, situé à Barcelone, en Catalogne, épicerie de la première plateforme du mouvement. L'ancrage dans une analyse macro-économique et juridique de la question du logement est donc consubstantiel au mouvement, qui compte très tôt sur le soutien de magistrats, d'économistes, de sociologues ou d'historiens spécialistes des questions de logement et sympathisants sinon artisans des bases idéologiques de ce que deviendra la PAH. La dénonciation de la régulation hypothécaire au nom d'une justice économique, juridique ou humaniste a été formalisée assez tôt par le mouvement. En effet, étaient dénoncés l'iniquité économique qui avait présidé à la formation de la bulle et le déséquilibre des termes du contrat, comme la surprotection qu'opérait la loi en faveur de la partie forte et supposée qualifiée du contrat (la banque). Le tout fut encore aggravé par une loi proclamée fin 2009 allégeant la procédure d'expulsion¹¹, au-delà de la référence aux Droits de l'Homme.

Très tôt après sa fondation, la PAH a axé son mouvement sur deux revendications principales : 1) la mise en place d'une solution d'extinction de la dette avec la remise à disposition du logement à la banque ; puis 2) le relogement du ménage expulsé grâce au développement d'un parc social par l'affectation de la masse de logements inoccupés et vidés, majoritairement dans les mains des banques et des entreprises immobilières privées ou

l'Union Européenne, qui à travers le conseil des ministres des finances, vote un plan d'aide de 30 milliards à l'Etat espagnol pour recapitaliser ses banques.

⁷ *Rescatan al banquero, desahucian al obrero*

⁸ Pour une chronique plus complète de ce mouvement en langue française, nous renvoyons à la traduction récente qui a été faite d'un opuscule publié par deux de ses principaux leaders en 2013 : Colau, Ada et Adrià Alemany. *¡Sí se puede!: Quand le peuple fait reculer les banques*. Les Petits Matins, 2014, d'après le texte original : Colau, Ada y Adrià Alemany. *¡Sí se puede!: crónica de una pequeña gran victoria*. Grupo Planeta Spain, 2013.

⁹ Pour une chronique plus complète de ce mouvement "pour un logement digne", et pour qui « le logement est un droit, pas un objet de négoce », voir : Blanco, Roberto. *¿Qué pasa? Que aún no tenemos casa*, Fundación Aurora Intermitente (2011).

¹⁰ Observatorio de Derechos Económicos, Sociales y Culturales

¹¹ Loi 19/2009, publié au Bulletin Officiel espagnol le 23 novembre, qualifiée de façon informelle à l'époque de « loi d'expulsion express » permettait l'allègement de la procédure administrative judiciaire pour l'expulsion de locataires ou propriétaires en cessation de paiement.

publiques. La première revendication a consisté à demander la mise en place d'une dation en paiement rétroactive, qui consiste à appliquer rétrospectivement une clause optionnelle du contrat hypothécaire permettant d'être quitte de la dette avec la remise des clés en cas d'insolvabilité. À l'époque de l'euphorie hypothécaire, cette clause, lorsqu'elle n'était pas occultée par le conseiller financier, était présentée comme désavantageuse au client au titre que, l'immobilier ne pouvant pas baisser, on gagnerait toujours à revendre son logement en cas d'impossibilité d'assurer les mensualités. Le deuxième axe de revendication s'appuyait sur deux mesures qui étaient : un moratoire sur chaque expulsion au titre de sa contradiction avec des droits fondamentaux exprimés par l'article 47 de la Constitution espagnole¹² ; puis l'affectation du logement saisi au parc de logement social. Par ses fondements comme par ses objectifs, il s'agit donc bien d'un mouvement qui cible le droit comme objet de bataille, pour « le bien public » et contre « le mal public » (Cefaï, 2007). En cela, ce mouvement social s'ancre bien dans une éthique du droit et de la justice. Et cela s'avère également vrai dans ses actions, et à tous les niveaux du mouvement.

Après des tentatives répétées et avortées d'interpellation de l'Etat et de la représentation nationale avec des propositions d'amendements ou de lois d'initiative populaire, ce mouvement a fini par s'imposer comme une partie prenante incontournable en débordant doublement les banques locales et l'Etat par le haut et par le bas. Par le bas, c'est dans la rue et sur les réseaux sociaux (notamment Facebook et Twitter) qu'un mouvement de solidarité s'est manifesté, procédant à des dénonciations publiques de politiciens ou de banquiers s'opposant aux principes revendiqués, et parvenant à obtenir plus d'1,4 millions de signatures de soutien à une Loi d'initiative populaire ainsi portée en février 2013 au Parlement national, *Las Cortes*. Cette proposition de loi avançait comme minima, les revendications ciblées de la première heure : la dation en paiement rétroactive, un moratoire sur les expulsions, et l'affectation des logements saisis au parc de logement social. Par le haut, ce mouvement a interpellé les instances internationales et européennes jusqu'à obtenir une invalidation le 14 mars 2013 par la Cour de justice de l'Union européenne d'une sentence d'un tribunal espagnol concernant une expulsion et son règlement, qui entrainait en contradiction avec la Directive de 1993 visant à protéger le consommateur contre des clauses abusives. La reconnaissance supranationale du mouvement s'est renforcée avec de nouvelles dénonciations de la loi par la Cour européenne (par exemple le 16 octobre 2013), ou encore à travers la réceptivité manifestée du Parlement européen à la cause de la PAH, d'abord au niveau des débats depuis mars 2011¹³ mais aussi par l'octroi à la PAH du « Prix Citoyen Européen »¹⁴ en juin 2013 pour sa lutte active et efficace en matière de droits fondamentaux.

¹² « Tout citoyen a droit à jouir d'un logement digne et approprié. Les pouvoirs publics contribueront à créer les conditions nécessaires et établiront les normes adéquates pour rendre ce droit effectif, à travers une régulation de l'usage des sols en accord avec l'intérêt général pour empêcher la spéculation (...) » (*Constitucion Española*, 29 décembre 1978, Article 47, traduction libre de l'auteur). Cet article est partie intégrante du chapitre 3 relatif aux « Principes régissant la politique économique et sociale » du Titre I de la Constitution dédié aux « Droits et devoirs fondamentaux ».

¹³ En fait, assez malicieusement, le courant libéral et fédéraliste du Parlement se montre en fait réceptif à la dénonciation d'une originalité juridique nationale, celle de l'Espagne en matière hypothécaire, qui entrave l'avènement d'un marché unique du crédit bancaire, et notamment immobilier, qui est à l'agenda de l'Europe libérale depuis plusieurs années. Dès le 24 mars 2011, suite à une dénonciation de la loi espagnole portée devant la *Commission du marché intérieur et de la protection du consommateur* par un parlementaire espagnol issu d'un parti minoritaire sympathisant

Ainsi, dans son agir stratégique, ce mouvement citoyen vise la transformation de la loi et dans ses fondements moraux il pointe explicitement les droits fondamentaux essentiellement relatifs au logement, mais aussi parfois au droit de l'enfant, qui réfèrent à des textes à vocation universelle, chartes européennes ou internationales, ou constitutions nationales. Ceci n'est pas seulement vrai pour l'élite du mouvement – les leaders qui auront été entendus à l'assemblée ou les magistrats, qui à l'instar de José María Fernández Seijo, ont saisi le tribunal de Luxembourg. Ceci est vrai des activistes de terrain qui intervenaient dans les assemblées des quartier Lavapiés ou de Tetuán auxquelles j'ai assisté Madrid dès l'été 2011, véritables pédagogues du droit par profession, ou études, ou par expérience militante, il arriva qu'ils soient soutenus par des auditeurs qualifiés à un titre ou un autre qui complétaient ou renforçaient leur point juridique. Ceci est vrai des militants de circonstances venus soutenir un voisin contre son expulsion ou pour faire pression devant le siège de la banque pour obtenir une négociation. Certaines personnes mobilisées se référaient aux numéros précis des articles pour se conforter mutuellement dans la conviction qu'ils défendaient bien là leur bon droit. Cela vaut aussi pour les centaines de milliers de sympathisants signataires de la pétition pour la proposition de loi d'initiative populaire motivés par une transformation d'une loi jugée « injuste » et « inhumaine ».

L'AIDE AU PROCHAIN AU CŒUR DE LA MOBILISATION

L'éthique de la sollicitude qui se niche au cœur du mouvement en parallèle de l'éthique du droit et de la justice peut être appréciée à partir, premièrement, de formes d'action clairement orientées vers la solidarité et le soutien aux « victimes » (*los afectados*), mais aussi, deuxièmement, à partir des motifs et du sens donnés par les participants à leur engagement à tous les niveaux. C'est ce que nous allons démontrer successivement.

Du point de vue de la forme, on peut d'abord noter que la PAH participe pleinement des nouveaux mouvements sociaux, tels que les caractérise Melucci (1994), plutôt favorable à l'assemblée générale sans hiérarchie, visant davantage à se créer un espace d'autonomie alternatif à l'Etat que s'engager dans la gouvernance directe. En outre, ils présentent également deux autres caractéristiques formelles de ces mouvements sociaux : la focalisation

de la PAH, le Parlement « salue la proposition de la Commission de présenter une proposition législative sur le crédit hypothécaire afin de remédier au défaut actuel de protection des consommateurs, à l'insécurité juridique entourant le crédit hypothécaire et au manque de comparabilité des conditions et des choix offerts par les prêteurs sur hypothèque, en garantissant la stabilité du système économique et financier et en levant les barrières qui empêchent les prêteurs sur hypothèque de faire des affaires dans un autre État membre et qui retiennent les particuliers d'emprunter dans un autre État membre ».

¹⁴ Le mouvement PAH perçoit les ambiguïtés de l'allié européen et ses porte-paroles l'exprimeront lors de la réception du prix : « il y a plusieurs Europe ». « L'Europe de la Troïka » néolibérale, qui utilise la dette publique pour privatiser certains services et sauve les banques... qui se trouve être représentée à Madrid au moment de l'octroi du prix, ayant été accueilli par des manifestations populaires desquelles la PAH était solidaire. En même temps, l'Europe est un appui pour dénoncer l'entrave aux droits fondamentaux et les défauts de protection du consommateur, et donc dans une sorte d'allier objectif des citoyens contre leurs élites nationales dans la progression vers une démocratie de marché plus équitable.

sur des objectifs concrets et souvent non négociables – comme nous l’avons constaté avec la dation en paiement et le moratoire sur les expulsions – puis l’évolutivité et la créativité au niveau des formes d’actions. C’est sur ces formes originales de mobilisation, autrement dit sur leur « répertoire d’actions » (Tilly, 1984) que nous proposons d’analyser et commenter pour montrer qu’une partie significative relève d’une éthique du *care*. Au-delà des appels à manifestation sur mots d’ordre, des recours auprès des instances politiques et juridiques européens, des récoltes de signatures pour soutenir une proposition de loi d’initiative populaire, des pressions et des dénonciations publiques diverses exercées à l’encontre d’institutions financières et de partis politiques « bafouant les droits fondamentaux », relevant davantage dans leur format d’une éthique du droit et de la justice, tout un ensemble d’actions a consisté à venir en aide directement aux victimes. Deux des plus emblématiques de ces actions sont à notre sens la campagne *Stop Desahucios*, visant à entraver les saisies hypothécaires individuelles et/ou à soutenir la renégociation de modalités plus équitables de cession du logement, et la *Obra Social PAH*, visant à s’emparer de bâtiments laissés vacants par des entités financières pour en obtenir la requalification comme logement social pour y reloger des familles expulsées. Elles sont l’exacte contrepartie du *care* (soutien concret et personnalisé), menée au nom d’une urgence sociale dans un contexte de régulation inique, aux deux revendications portées en haut lieu au titre de l’éthique de la justice. Au 15 juillet 2014, suite à ses interventions au titre de ces deux campagnes d’actions, le mouvement PAH revendiquait sur un compteur continuellement mis à jour sur la page d’accueil de son site principal : « 1 135 expulsions stoppées » (et autant de familles secourues à ce titre) et « 1 180 personnes relogées dans le cadre de l’Œuvre Sociale ».

Nous avons choisi de nous focaliser sur le cas de la campagne d’entrave aux expulsions (*Stop Desahucios*). Elle consiste depuis 2010, d’après les propres mots du mouvement sur son site ou dans ses communiqués, en actions de « désobéissance civile » et de « résistance passive » face aux saisies et notifications d’expulsions. Pour avoir assisté à plusieurs de ces actions, et suivi les rapports filmés de différents participants à de telles opérations sur les réseaux sociaux¹⁵, on peut constater que le mode opératoire est assez rodé. Il consiste en une concentration de personnes devant le logement de la personne « affectée » pour empêcher l’accès aux agents judiciaires. En amont il y aura eu un appel au voisinage, par affichage local et sur les sites du mouvement, ou par liste de diffusion mail à tous ceux ayant laissé leur coordonnées à la plateforme locale du mouvement ou des entités militantes appariées (comme dans mon cas le groupe « *Vivienda* » de l’assemblée populaire du quartier Lavapiés de Madrid, née de la dynamique des Indignés du 15M). Des événements Facebook sont créés et les appels à se mobiliser sont réactivés sur Twitter par les plateformes locales et des sympathisants ou membres de l’entourage de l’affecté. D’ailleurs, la création d’un hashtag référant à la personne soutenue – par exemple *#DavidSeQueda*, « David reste » – est systématiquement créé depuis 2012 pour désigner l’opération, et éventuellement tracer son historique lorsque la procédure connaît des rebondissements. Par nature, ces actions relèvent d’une éthique du *care* en ce qu’elles consistent en l’assistance à des personnes physiques en difficulté notoire, mais au-delà, on peut relever le ton et le fond des discours de mobilisation qui les accompagne et des témoignages qui sont exprimés pendant et autour de chaque événement.

¹⁵ Voir par exemple, la chaîne YouTube : <https://www.youtube.com/user/afectadosxlahipoteca>

Dans une annonce d'opération de soutien, l'information minimale est l'adresse exacte et l'horaire du rendez-vous. Souvent il y a aussi mention de l'entité financière impliquée, avec un éventuel commentaire – tantôt pour souligner qu'il s'agit d'une entité qui s'illustre particulièrement pour le pire en matière d'expulsions comme cela était régulièrement mis en avant à Madrid concernant Caja Madrid puis Bankia, tantôt pour souligner qu'il s'agit d'une entité publique comme IVIMA¹⁶ et que le fait est d'autant plus choquant. Ensuite, des éléments sur l'historique du contentieux entre l'entité et le débiteur peuvent être rappelées – en l'occurrence, souvent pour souligner les fins de non-recevoir données aux demandes de dation en paiement, ou plus simplement d'arrangement ou de délai de convenance sollicitées par la personne menacée d'expulsion, ou pour rappeler qu'il s'agit d'un deuxième assaut consécutif à une entrave réussie par un précédent *stop desahucio*. A cette occasion, notamment dans la phase postérieure au 15 mai 2011 qui a vu grossir les rangs et listes de diffusion du mouvement, ces annonces étaient le support d'une pédagogie sur le règlement juridique et financier d'une saisie : les délais, procédures, les termes et les montants de la dette restante réclamés par chaque banque à chaque personne affectée pouvaient être détaillés. Et d'autres fois, c'était aussi l'occasion de rappeler que contre ces procédures légales injustes, la désobéissance civile se faisait au nom de droits fondamentaux au logement – l'article 25 de la Déclaration universelle des droits de l'homme ou le fameux article 47 de la *Constitución* pouvaient alors être mentionnés. Aussi, on pourrait, à travers le descriptif de ces premiers enrobages discursifs de chaque action *Stop Desahucio*, craindre que la démarche empreinte de sollicitude envers une personne physique soutenue se dilue dans un ton dénonciateur et une abstraction généralisatrice plus propre à une éthique de la justice, et finalement une instrumentalisation au service d'une cause plus globale. En fait, il n'en est rien et c'est la continuité entre les deux registres de la justice et de la sollicitude et l'agilité croissante des militants de terrain comme des leaders à conjuguer les deux registres qui apparaît.

En effet, en 2012 et 2013, alors même que le mouvement atteignait une taille critique de sympathisants – ainsi que le suggère les centaines de milliers de signatures récoltées au deuxième trimestre 2012 et début 2013 pour la loi d'initiative populaire – et donc une base plus large de participants aux opérations *Stop Desahucios*, la mention des personnes affectées et leur situation n'ont pas disparu et a même été amplifiée et systématisée. On mentionne le nom de l'interlocuteur PAH, le descriptif de sa famille (« Daniel et sa mère de 74 ans », « María et ses trois enfants de 4, 11 et 13 ans », « Lamin, sa femme et ses 2 enfants », etc.) souvent assorti d'une biographie explicative de leurs difficultés, parfois assez détaillée. Ainsi en fut-il pour alerter sur le cas de Hilda Marisol et ses 5 enfants, femme de ménage congédiée et abandonnée par un mari co-titulaire du crédit et disparu sans laisser de nouvelles pour partir chercher du travail à Barcelone ; des témoignages en discours direct de cette habitante de Carabanchel (district populaire du sud-ouest de Madrid), évoquant avec précision ses faibles revenus et ses difficultés à subvenir aux besoins de ses enfants, sont même rapportés dans les messages d'appel à la mobilisation, assortis d'un descriptif au

¹⁶ *Instituto de la Vivienda de Madrid*, à savoir l'organisme autonome à caractère commercial et financier dédié au logement de la Communauté de Madrid créé en 1984 par délégation de service public décentralisé et dont la fonction est la promotion de la construction de « logements de protection » dédiés à des publics présentant des risques important d'exclusion sociale, comme les jeunes ou les personnes à bas revenu.

vitriol de l'absence de magnanimité montrée par « l'ancienne caisse d'épargne, devenue banque à l'issue de fusions et sauvée par des fonds publics »... Le descriptif biographique du destinataire de l'aide et de son environnement peut, en effet, être entremêlé avec divers éléments, dont le descriptif de l'attitude de la banque, quelques statistiques permettant de resituer le cas, les revendications du mouvement sur le cas, voire le rappel des principes qui l'inspirent, comme dans le cas que nous restituons dans l'encadré ci-dessous.

Ainsi, il y a bien un va et vient assez fluide entre une évocation empathique de situations singulières et un appel appuyé à l'aide aux personnes ainsi rendues familières, d'un côté, et un discours plus édificateur et dénonciateur de portée plus générale relatif aux causes défendues par le mouvement.

Le maintien permanent de ce double registre est aussi manifeste au niveau du discours des participants du mouvement pendant les manifestations de soutien ou sur la toile. Ainsi, les voisins et voisines déclarent venir pour défendre leur propre droit, celui de leurs enfants et celui de tout être humain en venant défendre telle famille. Sur le parvis d'une succursale ordinatrice de la saisie, à l'officier judiciaire se présentant au domicile pour le procéder à l'expulsion ou aux forces de l'ordre venues en forcer l'exécution, ils scandent des slogans ou des invectives plus personnelles, invoquant alternativement :

- Un appel à la sollicitude :
« J'aurais honte d'expulser une famille ! »¹⁷, « Vous n'avez donc pas d'enfant?! », ...
- Des convictions éthiques fondées sur les principes de droit et de justice :
« Pas de gens sans maison, pas de maisons sans gens »¹⁸, « Le logement est un droit, pas un objet de spéculation ! », « Vous êtes les vrais hors-la-loi ! »...

Les scènes fort émouvantes qui scellent la fin d'une opération, souvent par une victoire, au moins temporaire, témoignent aussi de la forte teneur relationnelle et affective de l'engagement moral qui se noue entre les militants et les personnes affectées à travers ces actions. Les gorges nouées et les yeux embués de part et d'autre lorsqu'une personne sort au balcon pour remercier le parterre victorieux de permettre à ses enfants d'avoir un toit encore quelques semaines, le temps de trouver une solution... Tous clament en chœur ce cri de guerre pacifique de ce qu'ils appellent « une petite grande victoire » : *Sí, se puede!* (« Oui, c'est possible ! ») et réaffirment publiquement, à coups de slogans ou à travers une déclaration à la presse convoquée, les principes universels qui inspirent leur engagement. Ainsi, ce militant qui, au retour de sa participation à une opération *Stop Desahucios* victorieuse le 6 juillet 2011, poste de façon laconique sur la page de l'événement Facebook qui avait été créé pour élargir l'appel à la mobilisation autour de la famille menacée: « GAGNÉ ! »... Puis, il cite *in extenso* et sans transition l'article 47 de la Constitution espagnole (cf. encadré 2, *infra*).

¹⁷ « *¡Verguenza me daría desahuciar a una familia!* » est un des slogans emblématiques, un véritable refrain du mouvement, propre aux opérations *Stop Desahucios*.

¹⁸ Ce slogan, *Ni gente sin casa, ni casa sin gente*, encore plus emblématiques de la campagne *Obra Social PAH* que de *Stop Desahucio*, réfère à la dénonciation de la spéculation immobilière des banques qui s'adjugent des logements par saisies tout en les laissant vacantes en attente d'une reprise du marché immobilier. La PAH a dénoncé l'existence de plus de 2 millions de logements vacants en Espagne, une minorité seulement étant en passe d'être consacrée au logement social.

Encadré 1. Retranscription d'un appel *Stop Desahucio*, 10/04/2012, C^{te} de Madrid

Silvia, Rommy, leur enfant de 11 ans sous traitement psychologique, n'ont pas de logement alternatif Bankia leur a concédé un crédit hypothécaire de 285 000 euros moyennant un système de garants croisés avec des personnes inconnues

Silvia est la troisième génération d'une famille dont la mère et la grand-mère ont également été expulsées

**DEMAIN BANKIA TENTERA DE METTRE A LA RUE
UNE FAMILLE DE PUEBLO NUEVO AVEC UN ENFANT DE 11 ANS**

***Stop Desahucios* : 11 avril à 11 heures, 84 rue Luis Ruiz, Métro 'Ascao' ou 'García Noblejas'**

Madrid, 10 avril 2012. **Malgré les différentes actions de solidarité entreprises par l'Assemblée Populaire de Pueblo Nuevo et la PAH et le large soutien sur lequel compte la famille dans le quartier, Bankia continue de refuser de concéder à la famille de Silvia Quiroga un report de son expulsion, annoncée pour demain à 13h. Deux heures avant, les collectifs cités ont convoqué les voisins et voisines du district à une action d'immobilisation avec pour objectif de défendre le droit de ce foyer à rester dans son unique logement.**

(...) À l'instar de tant d'autres familles espagnoles, Silvia et son compagnon Rommy Orlando Layza sollicitèrent un crédit hypothécaire d'une valeur de 285 000 € à Bankia en 2005. Une demande que la banque a acceptée à travers un contrat non exempt d'irrégularités: elle imposa comme garant une personne que ni Silvia ni Rommy ne connaissaient. Ce dernier fut alors à son tour inscrit comme garant du contrat hypothécaire de leur propre garant !

Trois ans plus tard, les deux se retrouvèrent au chômage. Les prestations sociales perçues ne leur ont bientôt plus permis de payer leurs mensualités qui étaient montées de 960 à 1600 euros mensuels [entre 2005 et fin 2008 l'Euribor a grimpé de 2 à plus de 5% et les crédits hypothécaires espagnols ont été quasiment tous émis en taux variables, d'où l'envolée des mensualités sur la période, NdT]. Ils tentèrent de renégocier avec la banque les conditions du crédit et celle-ci accepta oralement de ramener la mensualité à 700 €. Le couple a payé cette somme pendant 3 mois, jusqu'à ce qu'il se rende compte que la banque n'avait pas modifié le contrat. Depuis, toutes les tentatives de négociations avec la succursale de la banque située Plaza Castilla a été infructueuse.

L'entité financière a lancé la procédure de saisie et s'est adjugé l'appartement à l'issue d'une enchère judiciaire désertée. En plus de conserver le bien, la banque réclame une dette de 192 000 €, une somme astronomique qui condamne ce couple et leur enfant de 11 ans, sous assistance psychologique, à vivre dans l'exclusion sociale. Il se trouve, en outre, que la mère comme la grand-mère de Sylvia ont été expulsées également de leurs logements respectifs. Actuellement la grand-mère vit dans une résidence et sa mère dans un logement en location.

Comme des centaines de familles actuellement, celle de Silvia lutte à cet instant pour obtenir l'extinction de sa dette et le maintien dans le logement en échange d'un loyer qui n'excède pas 30% des revenus familiaux, une option qui permettrait que le petit finalise son année scolaire au collège Notre Dame des Victoires, dont la direction et l'association de parents d'élèves soutiennent la revendication.

Malgré la fermeture dont fait preuve jusqu'à aujourd'hui BANKIA, la PAH espère obtenir demain la suspension du délogement, comme ceci s'est produit dans deux autres cas cette semaine. La plateforme, aux côtés de l'Association citoyenne locale *La Incolora* et de l'Assemblée du 15 Mai de Villaverde, a obtenu l'immobilisation d'une expulsion annoncée pour demain au numéro 20 de la rue San Jenaro, suite à l'obtention d'un loyer de 400 € par mois auprès de Santander. De la même manière, l'Assemblée populaire de Parla a obtenu l'ajournement de quatre mois du délogement d'une famille prévu initialement le jeudi 12 avril, rue Maria Christine dans cette localité

(traduction libre de l'auteur).

Encadré 2. Post d'un militant à la suite d'une intervention victorieuse de soutien à un voisin en instance d'expulsion"



En guise de discussion, nous proposons dans les deux sections suivantes de procéder à un bilan critique plus systématique de ce que nous avons qualifié de complémentarités ou de continuités entre un registre éthique de justice et un autre de la sollicitude, ceci afin de mieux en spécifier la teneur et de mieux en apprécier la portée. Les complémentarités que nous prétendons pointer sont de type fonctionnel, du point de vue de la dynamique la mobilisation et de son efficacité interne (pour renforcer les rangs, en nombre, en force de conviction et en solidarités mutuelles) et externe (essentiellement du point de vue de l'efficacité du discours militant sur différentes scènes, médiatiques, judiciaires ou politiques). Quant aux continuités, nous les soulignons pour montrer la difficulté de cloisonner dans le cours quotidien réel du mouvement chacun des deux registres pourtant clairement identifiables : cela soulève à notre sens la question de la robustesse de la distinction conceptuelle analysée et des possibles enseignements rétrospectifs ou prospectifs de cette étude monographique.

COMPLEMENTARITES FONCTIONNELLES ENTRE SOLLICITUDE ET JUSTICE

Pour ce qui est des complémentarités, d'abord, nous avançons que si l'appui sur des principes ayant force juridique et la focalisation sur le droit ont démontré leur force dans la conquête des diverses « petites grandes victoires » individuelles ou institutionnelles du mouvement, l'énergie militante qui a porté cette conquête et le registre argumentatif qui l'ont accompagnée était pétris d'un vécu relationnel et d'une expérience et d'un engagement directs avec la souffrance de victimes réelles. Revenons sur deux épisodes victorieux : l'invalidation de la loi espagnole par la Cour de justice de l'Union européenne, et l'acceptation de l'évaluation de la loi d'initiative populaire par le Parlement espagnol.

La victoire juridique consacrée par la validation de l'appel porté au Tribunal de Luxembourg était finalement l'aboutissement d'un cas, celui d'Aziz et de sa famille ayant rencontré la sollicitude et le soutien de personnes civiles et professionnelles, avocats et magistrats¹⁹, dès 2004 lorsque ni l'urgence sociale, ni la maturation politique du mouvement citoyen n'offraient de contexte général et de discours de principe ou de droit structuré. Il a fallu que

¹⁹ L'opiniâtreté du juge Fernando Sejío, président du Troisième Tribunal de commerce de Barcelone et auteur de l'appel à Luxembourg, a été notamment salué comme exemplaire par la PAH et les commentateurs sympathisants, mais d'autres petits héros du corps juridique se sont illustrés dans différentes régions, notamment à Cordoue en Andalousie.

des individualités et bientôt un réseau d'individus se positionnent à un niveau de sollicitude personnelle et un souci de régler un des cas isolés en les faisant résonner avec des convictions éthiques de justice économique et humaine, pour construire cette succession de petites grandes victoires. Que la sollicitude n'aient pas été le seul, ni même le principal de tous les acteurs de ce micro-écosystème relationnel qui a forgé son éthique de la justice au plus près de l'effort de résolution de cas dramatiques personnels, peu importe. Que leur idéologie, leurs rancœurs politiques ou sociales envers tel parti ou tel corps, leur ambition personnelle aient pu être des moteurs supplémentaires qui brouilleraient la vision irénique de notre focale éthique, peu importe. Il aura fallu emprunter aux registres de la justice et de la sollicitude et les incarner de façon concomitante pour aboutir sur le terrain du droit. D'ailleurs, la dynamique même du droit et de ses transformations, apparaît par nature polarisée entre les deux registres de la justice et de la sollicitude, dans une confrontation des principes, d'un côté, et des cas en contextes évolutifs, qui fragilisent en permanences les versions temporelles de la loi, et justifient toute la nécessité de la jurisprudence.

Passons maintenant à l'épopée de la PAH aux portes et bientôt à l'intérieur du Parlement, haut lieu de discussion et de fabrication de lois, soumises aux principes constitutionnels. Il est alors intéressant de focaliser sur la figure de la principale porte-parole du mouvement, qui a livré différents témoignages personnels de ses expériences au Parlement et qui font l'objet d'abondants témoignages de reconnaissance et d'empathie de personnes qui se sentent « représenté-e-s »²⁰ par elle, qui saluent l'égérie pour la remercier de parvenir à exprimer aussi justement le sentiment et la conviction de chacun(e) d'entre eux. A propos d'expériences d'expulsions qu'elle relate pour les dénoncer et en admettant n'en avoir pas vécu elle-même car ayant fait le choix partisan d'opter pour la location, elle dit en son nom et en celui de son compagnon Adrià Alemany, co-auteur du témoignage :

« Comme d'autres camarades, nous avons entendu des récits presque identiques plus de mille fois. Une expérience de harcèlement et d'humiliation de la population à laquelle nous espérons ne jamais nous habituer, parce que ce serait ne plus être humain. C'est ce qu'ont vécu ceux qui se sont rendus aux réunions de la Plateforme des personnes touchées par l'hypothèque (PAH) depuis plus de quatre ans (...). Avec ce poids sur les épaules, nous nous sommes rendus à la Chambre des députés le 5 février 2013. » (Colau & Alemany, 2014 [2013], *op. cit.*, p. 29)

A l'instar de ces leaders²¹, l'éthique de responsabilité vis-à-vis des victimes (propre à une logique de *care*) inspire largement les militants et sympathisants autant que l'éthique du devoir propre à l'éthique de justice. Ils l'expriment par exemple à travers des posts qui expriment une continuité entre l'émotion procurée par la souffrance vécue directement ou par procuration. Par exemple, suite à une vidéo de femme expulsée qui interpelle la maire de sa ville (Cadix) en la sommant de la regarder en face et d'assumer qu'elle va la laisser se faire mettre à la rue avec ses enfants, et que Ada Colau relaye d'ailleurs sur Facebook et

²⁰ La mise en cause de l'intégrité des partis en place, et notamment des députés, par l'ensemble de la mouvance du 15 Mai 2011 a rendu courant le slogan « ils ne nous représentent pas » : en recherche d'une démocratie représentative alternative, la déclinaison du champ lexical de la représentation est commune dans le mouvement.

²¹ Nous l'avons vu, ce mouvement typique des « nouveaux mouvements sociaux » rejette ce type de terminologie hiérarchique en valorisant obsessionnellement les organisations horizontales.

Twitter en disant que par son indignation et son courage cette femme « [la] représente », des centaines de commentaires pleuvent :

« J'ai fini de le regarder en larmes... pourquoi ne nous levons-nous pas tous de notre canapé et faisons en sorte que cette racaille descende de la haut pour y mettre enfin des gens qui nous gouvernent et pas qui nous enfoncent d'une putain de fois ! »²²

« j'admire son courage, et si jeune (...) jusqu' où le peuple va-t-il supporter ? » (Lola)

« Insupportable oui ! Alors pourquoi le supportons-nous ?! Honte à nous qui laisserions faire » (Kuki)

Tout ceci fait écho à la littérature sur l'importance des émotions dans la mobilisation collective (Flam & King, 2007) et notamment la notion de choc émotionnel qui favorise parfois une certaine radicalisation (Jasper, 2011). Aussi, l'éthique de sollicitude peut, à ce titre, être un marchepied ou un catalyseur d'engagement militant pour plus de justice. Divers corps professionnels de terrain, amenés à être convoqués pour contribuer la bonne exécution d'une saisie judiciaire et être confrontés ainsi à la détresse de familles délogées sans alternatives, se sont solidarisés avec le mouvement anti-expulsions en décidant de boycotter toute participation aux délogements : ainsi, par exemple, les serruriers de Navarre, ainsi également, le corps des pompiers, ceux de Valence en tête. A l'occasion d'une interview donnée pour une chaîne publique espagnole, le jeune porte-parole des serruriers initiateurs du boycott, malgré une brève introduction reprenant leur communiqué officiel considérant qu'ils ne voulaient pas collaborer à « une loi injuste », se positionne sur un terrain humaniste qui emprunte davantage à la sollicitude personnelle spontanée qu'à l'invocation de droits fondamentaux supérieurs.

« [L'initiative est venue] en parlant avec des collègues, [avant cette initiative, il n'y avait aucune association professionnelle préexistante] on s'est rendu compte qu'on partageait le même point de vue sur notre vécu, et qu'on en avait marre de prendre part à ce type d'intervention(...)

« Par chance, la plupart du temps le logement est vide quand on intervient pour une saisie hypothécaire, mais souvent on a dû faire sortir, avec le secrétaire, et parfois même la police, sortir des familles qui n'ont rien... un vieil homme qui a à peine le temps d'attacher son pantalon pour sortir de chez lui...voilà (...)

« Plus que des serruriers, juges, procureurs, nous sommes des personnes. Et une personne qui a été amenée à entrer dans une maison avec un comité judiciaire, qui a pu constater le suicide d'une personne qui était sous hypothèque, ça, une personne qui soit capable de s'exposer à cela et laisserait que ces choses se passent, ça, je ne... non... je ne me fais pas à l'idée... »

(Iker De Carlos, serrurier de Pampelune, 22 ans, Entretien 'Espacio Público', Antena 3, 19/12/2012)

Ainsi, la solidarité militante, ici au sein de cette association professionnelle locale, d'habitude dispersée et concurrente, se construit à travers une expérience partagée, en direct

²² «Lo he acabado d ver llorando ...pq no nos levantamos todos drl sofa y hacemos q esta gentuza baje de sus alturas y ponemos gente q nos gobierne y no q nos hunda coño ya?» (Natalia Morlas Sanjuan, commentaire FB de la vidéo « Teofilia, miramé a la cara y sé humana » posté par Cadiz Directo sur YouTube le 31 mars 2014, partagée par Ada Colau sur son mur le 2 avril 2014)

ou par échange et connivence de la souffrance des personnes affectées par les saisies, et celle d'avoir fait ensemble un petit quelque chose pour eux. Nous pouvons alors reboucler sur notre égérie représentative, Ada Colau, au pays des députés, après qu'elle ait traité de « criminel » le représentant de l'Association espagnole des banques, entendu à titre d'expert, ayant minimisé la crise sociale et jugée « formidable » la régulation en place²³, et alors qu'on lui demande de retirer ses propos. Elle traduit la résonance émotionnelle qui l'a conduite à refuser de s'excuser et de retirer son propos du procès-verbal, et à s'y tenir fermement malgré l'insistance du président de la commission économique de l'assemblée et les menaces de suspension de séance :

« Pendant ce temps à Barcelone, le local de réunion était plein. Les camarades suivaient intensément la retransmission en direct projetée sur un mur comme s'il s'agissait d'un match de foot. De la politique à l'état pur. Des vies en jeu. Silence et émotion contenue. Si loin, si près. Quand notre témoignage s'est terminé et que Santiago Lanzuela a exigé rectification de notre part, des dizaines de militants de la PAH de Barcelone ont bondi de leur chaise en hurlant : 'Non ! Ne retire rien !' Des milliers de personnes²⁴ ont pensé et ressenti la même chose au même instant, avec la même intensité. » (Colau & Alemany, op. cit., p. 33)

La conscience partagée de « ces vies en jeu », construite ensemble à travers les opérations de soutien aux familles sur le terrain, se transmue en émotion horizontale entre militants. Ce phénomène de résonance émotionnelle, de loyauté mutuelle renforcée par l'amour du groupe et le sentiment de communion suscité par le partage quasi-réflexe des mêmes émotions face à un même événement a été mis en évidence par des spécialistes de la mobilisation (Berezin, 2001). Cela renvoie aux notions d'émotion partagée et d'émotion réciproque, qui se nourrissent mutuellement (Jasper, 2011) et renforcent la solidarité collective dans l'action.

On peut noter que dans le même mouvement de solidarité, c'est le renforcement de l'identification d'un ennemi et d'une émotion négative partagée à son égard qui se développe. Aussi, l'éthique de la sollicitude comme celle de la justice ont un envers sur lequel nous avons moins insisté et qui relève d'une éthique négative. Car la défense de droits fondamentaux ou de principes d'équité économique et sociale de la gestion du logement, ne se fait pas sans la dénonciation de ceux en vigueur. De même, l'identification d'une personne à aider et sa victimisation, ne se fait pas sans l'identification d'un coupable et sa criminalisation. A cet égard, le support de l'éthique négative de la sollicitude à l'éthique négative de la justice a été remarquable au sein de ce mouvement. Puisqu'au-delà de la dénonciation abstraite d'une loi « injuste » et « inhumaine », d'un « système » politico-financier que l'on rappellerait à son devoir moral et constitutionnel de protection du citoyen, les actions PAH ont misé sur une véritable interpellation directe des responsabilités

²³ « Dire ceci alors qu'il y des personnes qui se suicident à cause de cette loi criminelle, je vous assure que je me suis retenue de jeter ma chaussure à la figure de ce monsieur parce que j'ai pensé qu'il était plus important pour moi de rester pour dire ce que j'ai à vous dire. Mais cet homme [qui n'a rien d'un expert] est un criminel et c'est en tant que tel que cet assemblée devrait le traiter » (Ada Colau, intervention du 5 février 2013 à l'Assemblée).

²⁴ En référence aux autres plateformes régionales et à la forte audience de cet épisode sur toile, fortement relayé ensuite sur les réseaux sociaux.

individuelles des membres de la « caste »²⁵, chacun à leur niveau, comme de l'ensemble des acteurs de terrains personnellement impliqués dans le processus même de chaque saisie ou de suivi de dossier de demande d'accès à un logement social. Le responsable de l'agence ordinatrice de la saisie, l'huissier, le maire, le juge, et nous l'avons noté également : le policier, le serrurier ou le voisin non rallié²⁶. Les agences ou les sièges des banques étaient dès 2009 régulièrement recouvertes d'autocollants (« *Qu'on se le dise ! Cette banque escroque, trompe, et te jette à la rue* »), les PDG de caisses ou banques importantes ou certains décideurs politiques ont fait l'objet de dénonciations publiques (« *escraches* ») pendant une campagne polémique, chacun de députés amenés à voter la loi d'initiative populaire a reçu sur toutes les adresses physiques, électroniques ou lignes téléphoniques identifiées, des centaines de messages de relance. Un harcèlement qui était sensé être le pendant de celui vécu par les familles débitrices défaillantes de la part de la banque et de l'huissier. Celui qui ne collaborait pas était l'ennemi responsable à combattre et punir personnellement, d'un point de vue éthique négative de la sollicitude ; et du point de vue d'une éthique négative la justice, il était l'égoïste sauvage et incivil qui roule pour son confort au mépris des considérations de morale économique, voire l'inhumain et le criminel (au moins par omission ou lâcheté) qui bafoue les droits fondamentaux.

Ainsi, l'éthique de la justice dédoublée d'une éthique de la sollicitude, fussent-elles négatives, ont favorisé l'avènement de ce qu'Alain Touraine (1980) appelait le principe d'identité (solidarité et reconnaissance entre membres du groupe mobilisé) et d'opposition (contre un ennemi commun de la cause). Ainsi, la complémentarité entre éthique de la sollicitude et éthique de la justice permet de consolider trois des processus clés d'un mouvement social : l'identité, l'opposition et, nous l'avons vu plus haut, le principe de totalité. C'est en cela que la complémentarité entre ces deux registres peut être qualifiée de fonctionnelle du point de vue de la mobilisation collective.

La densité humaine et relationnelle qui inspire un mouvement semble une réalité impalpable et surnaturelle qui pèse sur les débats législatifs et les espaces sociaux et politiques dédiés à la discussion et l'affrontement sur le terrain de la justice. Ada Colau et Adrià Alemany relatent alors les moments de suspense avant le vote de l'acceptation par l'Assemblée d'une discussion de la loi d'initiative populaire. Avec inspiration, ils évoquent la pression de la rue et des réseaux que le claustre des députés ne saurait ignorer tant on le sent « *se glisser sous les portes closes de l'assemblée* » (*ibid.* p. 59), ainsi que le drame des suicides médiatisés qui résonnent, dont celui de ce couple de retraités de 67 et 68 dont le suicide vient d'être rendu public le jour-même du vote. Au-delà, du chiffre des 1 402 854 signatures de soutien, Ada imagine que les représentants du parti majoritaire, se représentent, faute d'y être sensibles, des vies, des indignations cumulées face aux drames... Ada Colau, Jeanne d'Arc pragmatique des temps modernes, dressée au Congrès devant la « caste » politico-financière, entend des voix. Mais, elle n'est pas folle, vous savez : ces voix ont un visage, un nom et parfois même une histoire assez familière. Elle peut vous les raconter, parfois avec force de

²⁵ La terminologie aux accents populistes en termes de « caste », pour désigner l'ensemble des collusions politico-financières existant en Espagne et mises à nues notamment lors de l'éclatement de la bulle, avec de nombreuses affaires de corruption, est assez généralisée dans ces mouvements alternatifs symboliquement rattachés aux Indignés.

²⁶ Pour appeler des renforts sur certaines opérations Stop Desahucios, un des slogans était : *Vecino despierta, desahucian en tu puerta* : (« Voisin debout ! On déloge sur ton pallier ! »)

chiffres, sur le montant de l'hypothèque, sur le délai de moratoire d'expulsion, sur l'argent disponible mensuellement pour se nourrir ou l'âge de l'enfant qu'on a du mal à nourrir avec ce budget. Telle est la force singulière qu'apporte une éthique de la sollicitude sur un terrain politique où l'éthique de la justice règne formellement en maître. Ce vécu confère même une légitimité morale qui rend difficile les tentatives de décrédibiliser la sincérité des représentants du mouvement dans les débats. Au-delà de l'efficacité rhétorique de l'exemple et de l'efficacité médiatique du voyeurisme misérabiliste qui peut être un aspect de cette éthique de la sollicitude, ce qui fait la force non verbale du communicant empreint de sollicitude c'est la sincérité émotionnelle dans l'expression de l'urgence, couplé au ton pragmatique, humble, digne et responsable, qui passe pudiquement à un registre plus abstrait et tourné vers la proposition de solutions pratiques, celle qu'il a identifiées avec ses camarades en s'efforçant chaque jour de résoudre des problèmes individuels concrets et complexes.

SENS ET PORTEE DES CONTINUITES SEMANTIQUES ENTRE JUSTICE ET SOLLICITUDE

La convergence que nous avançons entre éthique de la justice et de la sollicitude interpelle en retour la littérature qui tend à les opposer. Un premier axe trivial pour la résolution de la contradiction entre cette littérature et notre contribution apparaît. La transposition de cette distinction conceptuelle sur le terrain de l'action collective nous sort de la configuration étroite où le dilemme éthique se joue au sein d'un seul et même acteur homogène (appartenant à groupe professionnel de santé par exemple, ou à une cible type de consommateurs de niche) et aux prises avec les dilemmes d'une prise de décision précise : comment traiter ce type de malade ? A quel produit à prétention équitable me fier sur le marché ? A l'échelle collective, des acteurs aux approches éthiques différentes peuvent bien se combiner fonctionnellement. Caricaturalement, dans notre cas, il pourra y avoir les albatros des cieux de la justice qui plaideront dans les tribunaux et rédigeront les discours, et les terriens de la sollicitude qui aideront les personnes affectées et sensibiliseront les « voisins ». Pour faire tenir l'ensemble, il suffirait de quelques médiateurs humains polyvalents et de quelques codes linguistiques de transcriptions, à l'instar de la rhétorique qui permet le passage d'un autrui philosophique à la Kant ou Lévinas à un autrui particulier, comme l'énoncé d'une idée est suivi d'un exemple qui l'illustre, et inversement. Il y a certainement un peu de cela. Et les compétences ou les dispositions pour une forme d'éthique ou l'autre sont assurément inégalement distribuées au sein des activistes et des sympathisants. Les voisins d'un certain âge sont souvent des piliers de la sollicitude lors des cordons humains anti-expulsions, par la connexion affective qu'elles manifestent avec la famille impactée, qu'elles ne connaissent pas toujours vraiment personnellement à la base, par leur façon d'interpeller le cœur des personnes, policier, huissier, journalistes, au-delà de leur fonction en toute situation. Alors que certains jeunes ou militants plus idéologues et antisystèmes au-delà de la question immobilière, s'investissent moins affectivement dans la sociabilité de circonstance qui se noue dans ces cordons de résistance et lancent souvent des slogans plus généralistes et périphériques au cas qu'ils sont censés être venu défendre : ils sont d'ailleurs très inégalement repris à ces occasions. Ainsi que l'a montré la sociologie des groupes sociaux dans le sillage de Boltanski (1979), la consolidation d'un groupe social

relativement ample suppose l'agrégation de profils hybrides qui se reconnaissent mutuellement souvent grâce à un certain flou et en quelque sorte sur un malentendu. Le caractère hybride des modalités éthiques d'engagement est fonctionnel à ce titre, et les possibilités sémantiques de les rendre vaguement compatibles le temps d'un combat, ciblé, permet d'assurer, bon an, mal an, une certaine cohérence sociale du groupe.

D'ailleurs, au sein même de chaque registre, sollicitude et justice, il existe une diversité que nous n'avons pas analysée ici de façon systématique. Or, nous avons pu repérer des sollicitudes relativement contradictoires : soit on pense surtout à la maman et on se solidarise avec son instinct viscéral de protection de ses enfants, soit on pense surtout aux enfants, qui les pauvres n'ont pas choisi de venir au monde et de signer un crédit hypothécaire un peu négligemment... De même du côté de l'éthique de la justice, on a pu identifier par ailleurs, des principes divergents au sein de cette mouvance contestataire : par exemple, les citoyennistes *versus* les anticapitalistes (Taibo, 2013), ou encore des minorités moins pacifistes au sein d'un mouvement qui l'est résolument – ces composantes plus radicales étant socialement intégrées car elles savent assumer de se porter en première ligne lorsque la police charge pour briser la résistance civile passive...

Selon cette première interprétation, la continuité sémantique entre nos deux éthiques, de la justice et de la sollicitude, ne signifierait rien quant à leur complémentarité ou interpénétration substantielle mais seulement quant à leur convergence fonctionnelle, à l'échelle d'un acteur collectif à l'identité floue, bricolé par glissement sémantiques et tenu par un discours minimaliste ciblé et fédérateur. Cette première interprétation mérite, à notre sens, d'être à la fois complétée et en partie récusée. Complétée, pour mieux expliquer comment est régulée et construite cette continuité sémantique en même temps que l'intégration (ou l'exclusion) fonctionnelle de telle ou telle autre éthique. Récusée, car nous avons bien discerné que c'est souvent au sein d'un même acteur individuel, ou d'un même corps, ou d'un même discours que la justice et la sollicitude s'entrelacent, questionnant la possibilité de les isoler, ou soulevant au moins la question du sens et de la portée de cette mise en synergie de registres formellement divergents.

En complément et soutien de notre première interprétation de la continuité sémantique entre justice et sollicitude, il convient de souligner le rôle décisif de l'existence d'un répertoire de revendications et d'argumentations ciblés et pragmatiques posé comme : 1) le plus petit commun dénominateur du mouvement, et 2) le minimum non négociable revendiqué. Nous avons eu l'opportunité de suivre diverses étapes de croissance du mouvement et diverses étapes de progression des actions. Différentes causes ou mouvements apparentés ou sympathisants ont manifesté leur sympathie et solidarité et soumis la possibilité d'actions communes : les mouvements de squatteurs qui se reconnaissaient dans le volet logement social, des partis ou syndicats anticapitalistes, des sympathisants minoritaires de la mouvance tentés d'élargir le répertoire d'action (par exemple *Toque a Bankia*²⁷), etc.

²⁷ « Interpelle Bankia », mouvement promouvant le harcèlement local et institutionnel de cette double championne nationale de l'expulsion et du renflouement public, à travers une créativité infinie de modalités d'actions. Il s'agissait d'une concentration sur Bankia de diverses initiatives citoyennes locales, notamment en Catalogne, à Valence, Madrid ou en Andalousie, de différentes façons de blocage ou dénonciation de l'activité de banques : bloquer l'activité de diverses succursales en se présentant par dizaines avec des demandes fictives et chronophages ; faire des happenings flashmob-

Concernant les mouvements de squatteurs (« *Okupación* »), lors des assemblées post-15 Mai, malgré la sympathie de fond exprimée par le mouvement, la décision fût prise de ne pas fusionner leurs actions avec un mouvement, souvent très contesté pour des motifs qui pouvaient brouiller le message d'urgence pour les familles qu'adressaient la PAH. *Stop Desahucios*, mouvement qui à la base ne se confondait pas complètement avec la PAH – qui était surtout artisan de la solution juridique de la dation en paiement – a au contraire été pleinement intégré à la PAH comme un des axes forts de mobilisation et il y a eu en quelque sorte une fusion-acquisition entre les deux initiatives. La PAH a permis d'apporter la compétence et la solution juridique et procédurale pour soutenir la famille au-delà de la désobéissance civile et l'obstruction pure. Hybridation réussie. En revanche, lorsque fut évoquée la question du soutien aux locataires expulsés, très fragilisés par la Loi dite « d'expulsion express », et soutenus par nombre de contestataires anti-expulsions, le soutien systématique fut rejeté après débat au motif que, dans certains cas, il y avait derrière le locataire un propriétaire particulier modeste qui couvre ainsi une partie de son revenu et doit faire face à ce crédit malgré son chômage. Il fut décidé de limiter le soutien aux expulsions de locataires lorsqu'elles étaient le fait d'organismes publics subventionnés au titre du logement social. Entre sollicitude pour les propriétaires modestes et justice sociale du service public, on a borné les objectifs et le sens du mouvement. Lorsqu'il s'est agi de procéder au harcèlement plus systématique de certaines succursales impliquées dans les saisies, c'est la sollicitude envers l'employé qui a fortement été invoquée dans les assemblées et violemment opposée par des sympathisants commentateurs sur les réseaux de *Toque a Bankia*, par exemple, ou en commentaire des vidéos YouTube de happenings. Sur la forme aussi, le mouvement a été borné et régulé, à travers l'assemblée et le débat, en assumant variablement, par principe ou par sollicitude, la multitude des inclinations éthiques exprimées par la « mouvance ». L'existence d'une proposition forte, limitée et cohérente de départ a favorisé ce processus régulateur.

Ainsi, nous avançons que l'alignement cohésif entre éthique de la justice et éthique de la sollicitude au sein du mouvement PAH, a été favorisé par son ciblage législatif, sur la loi et le droit hypothécaires. Qu'il s'agisse de changer la loi générale pour faire appliquer rétrospectivement des clauses optionnelles de contrats privés (comme pour la dation en paiement), ou de punir des abus du contrat hypothécaire et son défaut de protection dans le cadre législatif national et européen existant, se concentrer sur le droit a impliqué : 1) la mise en avant des principes qui inspirent la loi et donc les fondements d'une éthique de la justice et du droit, et 2) la prise en charge et la résolution de situations personnelles exemplaire, de foyers mal protégés par la loi ou ses applications, pour en faire des cas de jurisprudence. Ainsi, la continuité sémantique entre le registre de justice centré sur les principes et celui de la sollicitude centré sur le malheur individuel de la famille en situation d'urgence, a été assuré par le recours au registre juridique comme langage et espace d'action intermédiaire. Nous pouvons d'ailleurs relever qu'une part importante de la réalité quotidienne du mouvement et de sa contribution s'est essentiellement située dans cet espace intermédiaire, entre la sollicitude et la justice, dans un effort juridique collectif. Si on se cale sur une topique caricaturale où les principes universels de justice seraient le haut et la multitude de situations particulières qui animent le quotidien du peuple serait le bas, on peut analyser la

flamenco sur un des airs de *rumba* ou *bulería* satyriques en pleine heure d'ouverture ; vider les poubelles du quartier au petit matin pour bloquer l'accès à la succursale.

convergence sur ce registre intermédiaire du droit à partir d'une dynamique descendante et d'une dynamique ascendante.

Dans une approche descendante, les défenseurs de principes, relevant des droits fondamentaux ou de la justice économique, sont conduits dans une logique d'action à tenter de transformer en règles exécutoires, ces principes. Aussi, l'appel à la compétence juridique a été cruciale à différents niveaux : au niveau du contrat hypothécaire privé, au niveau des recours nationaux ou européens, au niveau de l'applicabilité des droits fondamentaux constitutionnels, au niveau des procédures de proposition de loi d'initiative populaire. A cet égard, les compétences juridiques, particulièrement concentrées et mobilisées au sein des courants droits-de-l'homme, ont été précieuses pour la traduction en actions, locales ou globales mais pragmatiques, des principes de justice invoqués par le mouvement PAH. Selon une dynamique ascendante, si la forme élémentaire de la sollicitude relève du soutien au voisin, à la famille proche, il existe un deuxième niveau que certains qualifient de *social care*, à l'instar de Martin (2008) dans le sillage d'une littérature anglo-saxonne qui s'intéresse à la professionnalisation, la standardisation et l'institutionnalisation du geste de soin. Or, notre mouvement, dans ses actions de *care*, comme *Stop Desahucio*, a évolué vers cette logique quelque peu standardisée et professionnalisée. La pédagogie de proximité des premières assemblées a cédé la place à la pédagogie en ligne, avec mise à disposition de kits de procédure à disposition des victimes²⁸ dont le mouvement n'aurait pas le temps matériel de soutenir et pousser le dossier. Il y a eu un vrai travail d'éducation, de *financial literacy* (Lazarus, 2013) appliquée au crédit hypothécaire, une démocratisation de l'accès au droit (Poulin, 2002) de la part du mouvement, et voué à l'autonomisation du consommateur-citoyen, ou son *empowerment* (Williams, 2007). Ainsi, la prise en charge des situations particulières dans le cas que nous avons exposé requerrait une compétence clé en matière de *care* : la compétence juridique. Elle n'était pas médicale ou sociale comme dans le champ privilégié d'application des *Care Studies*. La démarche de *care* dans le cas du mouvement PAH, au-delà de l'empathie inaugurale, ou *caring-about* chez Fisher et Tronto (1990), dans ses composantes *taking-care* (veiller et favoriser le soutien), et *caring-after*²⁹ (apport de soin, une solution au mal) impliquait une compétence juridique. A cet égard, la sollicitude la plus sincère et intègre conduisait au droit et à la justice. Le peuple béotien a dû se connecter et s'acculturer au monde juridique : la Plateforme PAH a assuré ce travail d'acculturation et de montée en compétence sémantique et pratique, qui a permis de construire et proto-institutionnaliser un véritable service social, une Providence (au sens de *welfare*) citoyenne et non étatique dont la mission de fait a été la protection d'un consommateur (sous-protégé par la législation espagnole du point de vue des normes européennes). Portée au niveau méso du « care social », le geste de soutien « personnel » du militant qui contribue aux actions *Stop Desahucios* résulte d'une forme de sollicitude générique qui précède souvent la relation

²⁸ Voir l'onglet *Asesoría y Recursos* (« Conseil en procédures et Recours ») proposé dans le bandeau du menu principal du site officiel du mouvement : <http://afectadosporlahipoteca.com/>

²⁹ Cette typologie des dimensions du *care* – empathie (*care about*) / responsabilité (*take care*) / compétence – a été proposée par Fisher et Tronto (1990). Elles y ajoutent une quatrième dimension, très Maussienne, celle du *receiving care*, qui pointe l'importance de la réceptivité du soigné/aidé afin que la dimension agonistique ou paternaliste du soin ne détourne pas la teneur éthique de la démarche. Cette dimension a toute sa pertinence dans notre cas, puisque la mise en scène symbolique, qui est aussi une réalité en partie, est que ce sont des personnes affectées qui se soutiennent mutuellement.

personnelle avec la personne soutenue : on est sensibilisé à la situation du futur l'expulsé à travers un récit imagé exprimé par l'appel à soutien, un reflet de la personne, qui n'est pas beaucoup plus familier que l'autrui fictif et générique des textes philosophiques de Kant ou Lévinas.

De façon plus essentielle, nous pensons que cette continuité sémantique tient justement au fait que chaque principe de justice implique une sollicitude au moins virtuelle. Et *vice versa*. En effet, quelle sollicitude sans éthique implicite de la justice ? La perception d'une souffrance d'autrui suppose l'intégration minimale de cadres cognitifs moraux permettant de valoriser le corollaire implicite que constitue une situation de non-souffrance, « jugée » meilleure et plus souhaitable, et qui « justifient » précisément l'intervention d'ego pour aider autrui. Nous souscrivons sur ce point à une conception de sociologie de la morale qui considère que l'appréhension éthique, individuelle ou collective, de cas et de situations, dans différents contextes, suppose la préexistence de cadres cognitifs idéaux de justice, qu'il est désormais convenu de désigner comme des « cités » (Boltanski & Thévenot, 1991). Ces cités sont alors mobilisables et mobilisés avec sincérité et pas seulement dans une logique de rationalisation *ad hoc*. Pour le citoyen béotien, peu rompu au droit et à la lecture des Chartes internationales, cela reste vrai. Son expression sémantique passera davantage par des adages relevant de la « sagesse populaire » (« on peut pas laisser une famille dans la rue », « il faut trouver un toit à ces enfants », « tu peux plus payer, tu rends ton appart, et tout le monde est quitte », etc.) que par des théorèmes économiques ou des articles de droit.

Pour conclure, nous proposons de répondre à une dernière question : la convergence réussie d'une éthique de la justice et d'une éthique relationnelle est-elle relative au contexte espagnol ou est-elle représentative et significative au-delà de ce contexte particulier ?

La modération d'un mouvement marqué par le droit-de-l'hommisme catalan et par une éthique de la sollicitude, me semble devoir être compris par l'influence culturelle du pragmatisme ibérique et d'une certaine culture citoyenne de proximité dans une société historiquement méfiante à l'égard du centralisme. Le pragmatisme espagnol, peu sensible aux envolées lyriques promptes à universaliser, patente au sein de mouvements comme les Indignés qui signifiaient civilement leur impatience aux prédicateurs au bénéfice de ceux qui soumettaient des décisions concrètes à la discussion, lors des assemblées de quartier à Lavapiés notamment. Quant à la démocratie de proximité, elle est fortement ancrée dans l'histoire espagnole et ravivée au cours des dernières décennies par une loi de libéralisation associative du franquisme tardif en 1964 (Gonzalo Morell, 2011) mais aussi par le mouvement des Indignés. L'expression de *vecino* porte tout le stigmate de ce trait culturel. Concept qui signifie aussi bien « voisin » que « citoyen », il permet d'avoir le sens ambivalent du registre universel des principes de la cité et du registre relationnel de la considération et de la sollicitude pour la personne proche et familiale. L'expression de *vecino* fait typiquement partie du répertoire linguistique d'interface entre éthique de la sollicitude et de la justice que nous avons évoqué, et il est ancré dans une culture politique espagnole clairement ravivée par la mouvance dans laquelle s'inscrit la PAH.

Mais, par ailleurs, nous pensons que ce cocktail réussi entre justice et sollicitude est aussi le résultat de la rencontre de ce contexte culturel espagnol avec deux traditions militantes qui lui ont longtemps été étrangères : le droit-de-l'hommisme et le féminisme anglo-saxon. En effet, pour boucler à nouveau sur la figure emblématique de la porte-parole la plus populaire du mouvement, Ada Colau, salariée d'une association de défense des Droits de l'Homme,

elle a parfois clairement exprimé sa fibre féministe et salué la part de pragmatisme et de sensibilité affective assumée qu'apportaient ses camarades féminines dans le mouvement. Elle a incarné de fait cette posture en étant mis en scène comme femme et comme mère au moment de sa grossesse en 2012, et en mentionnant parfois ses obligations familiales pour justifier son absence à un événement. Ce féminisme a été très patent dans toute la mouvance des Indignés. Un des symptômes du phénomène réside dans la systématisation du langage inclusif, notamment chez les plus jeunes. Ainsi, par exemple, dans les communiqués officiels ou informels (tweet ou commentaire divers sur les réseaux sociaux), les militant-e-s préfèrent « *vecinas* y *vecinos* », « *vecinxs* » ou « *vecin@s* » à la place du générique masculin « *vecinos* ». Parfois, le recours au féminin comme générique est même préféré : « Nosotras... », « las vecinas », etc. Ada Colau, sans en faire une obsession, y recourt régulièrement. Ce n'est là qu'un symptôme qui mériterait une analyse plus approfondie et dédiée, sur cette contribution patente au mouvement social local d'un militantisme inspiré par un féminisme plus globalisé. Aussi, l'efficience fonctionnelle des mobilisations sociales contestataires fondées sur cette complémentarité entre justice et sollicitude doit beaucoup au mariage de deux formes de militantisme au potentiel mondial : le droit-de-l'hommeisme et le féminisme. Le premier apporte la justification en droit, les réseaux nationaux et internationaux de militants intégrés dans les institutions juridiquement pertinentes, la tradition d'activisme juridique ; le second apporte la traduction en morale vécue et spontanée de la cause (et donc sa popularité), le sens de la responsabilisation des sympathisants comme des ennemis, le souci du pragmatisme et du résultat.

REFERENCES

- Alcades, P. & Williams, A. B. (2002). 'Human Rights and the Ethic of Care: A Framework for Health Research and Practice'. *Yale Journal of Health Policy, Law, and Ethics*, 2(2): 229-254.
- Ballet, J. & Carimentrand, A. (2008). 'Le commerce équitable : des labels à l'éthique relationnelle', in Y.Chiffolleau, F. Dreyfus & J.-M. Touzard (eds), *Les nouvelles figures des marchés agro-alimentaires : apports croisés de l'économie, de la sociologie et de la gestion*. Montpellier : Editions Quae, p.61-71.
- Ballet, J., & Carimentrand, A. (2010). 'Fair trade and the depersonalization of ethics'. *Journal of Business Ethics*, 92(2): 317-330.
- Barnes, V. (2012). 'Social work and advocacy with young people: rights and care in practice'. *British Journal of Social Work*, 42(7): 1275-1292.
- Berg, N. E., & Mussen, P. (1975). 'The origins and development of concepts of justice'. *Journal of Social Issues*, 31(3): 183-201.
- Berezin, M. (2001). 'Emotions and political identity: Mobilizing affection for the polity', in J. Goodwin, J. M. Jasper, & F. Polletta, (eds), *Passionate politics: Emotions and social movements*. Chicago, Londres: University of Chicago Press, p.83-98.
- Boltanski, L. (1979). 'Taxinomies sociales et luttes de classes. La mobilisation de " la classe moyenne" et l'invention des " cadres' '. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 29(1) : 75-106.

- Boltanski, L., & Thévenot, L. (1991). *De la justification: les économies de la grandeur*. Paris: Gallimard.
- Botes, A. (2000). 'A comparison between the ethics of justice and the ethics of care'. *Journal of Advanced Nursing*, 32(5): 1071-1075.
- Brugère, F. (2006). 'La sollicitude. La nouvelle donne affective des perspectives féministes'. *Esprit*, 1: 123-140.
- Burton, B. K., & Dunn, C. P. (1996). 'Feminist ethics as moral grounding for stakeholder theory'. *Business Ethics Quarterly*, 6(2): 133-147.
- Cefaï, D. (2007). *Pourquoi se mobilise-t-on? Les théories de l'action collective*. Paris : La Découverte.
- Flam, H., & King, D. (2007). *Emotions and social movements*. New York: Routledge.
- Fisher, B., & Tronto, J. (1990). 'Toward a feminist theory of caring' in E. K. Abel & M. K. Nelson (eds.), *Circles of care: Work and identity in women's lives*. SUNY series on women and work, Albany : State University of New York Press, p.35-62.
- Gilligan, C. (1982). *In a different voice. Psychological theory and women's development*. Cambridge, MA: Harvard University Press.
- Gonzalo Morell, C. (2011). *Movimiento vecinal y cultura política democrática en Castilla y León. El Caso de Valladolid (1964-1986)*, Thèse doctorale, Universidad de Valladolid.
- Goodpaster, K. E. (1991). 'Business ethics and stakeholder analysis'. *Business Ethics Quarterly*, 1(1): 53-73.
- Habermas, J. (1987) [1981]. *Théorie de l'agir communicationnel* (tr. fr. J.-M. Ferry vol. 1, J.-L. Schlegel, vol. 2), Paris: Fayard.
- Hamington, M. (2007). 'Care Ethics and International Justice'. *Social Philosophy Today*, 23:149-160.
- Harrison, R., Newholm, T., & Shaw, D. (eds.) (2005). *The ethical consumer*. Londres: Sage.
- Held, V. (ed.) (1997). *Justice and Care: Essential Readings in Feminist Ethics*. Boulder, CO: Westview
- King, R. J. (1991). 'Caring about nature: Feminist ethics and the environment'. *Hypatia*, 6(1): 75-89.
- Klingberg-Allvin, M., Van Tam, V., Nga, N. T., Ransjo-Arvidson, A. B., & Johansson, A. (2007). 'Ethics of justice and ethics of care: Values and attitudes among midwifery students on adolescent sexuality and abortion in Vietnam and their implications for midwifery education: a survey by questionnaire and interview'. *International journal of nursing studies*, 44(1): 37-46.
- Kohlberg, L. (1971). 'Stages of moral development'. *Moral education*: 23-92.
- Kohlberg, L. (1981). *Essays on moral development. Vol. 1, The philosophy of moral development: moral stages and the idea of justice*. San Francisco: Harper & Row.
- Jasper, J. M. (2011). 'Emotions and social movements: Twenty years of theory and research'. *Annual Review of Sociology*, 37: 285-303.

- Lazarus, J. (2013). 'De l'aide à la responsabilisation. L'espace social de l'éducation financière en France'. *Genèses*, 93: 76-97.
- Liu, M. & Buzzanell, P. M. (2004). 'Negotiating Maternity Leave Expectations: Perceived Tensions between Ethics of Justice and Care'. *Journal of Business Communication*, 41(4): 323-349.
- Malidier, C. (2010). 'Évolution des relations du réseau Artisans du monde avec le Sud : une éthique relationnelle est-elle envisageable ?'. *Cahiers d'agriculture*, 19(1): 5-10.
- Martin, C. (2008). 'Qu'est-ce que le social care? Une revue de questions'. *Revue française de socio-économie*, 2: 27-42.
- Melucci, A. (1994). 'A Strange Kind of Newness: What's "New" in New Social Movements?' in E. Laraña, H. Johnston, & J. R. Gusfield (eds). *New social movements: From ideology to identity*. Philadelphia : Temple University Press, p.101-130
- Ménard, J., Racicot, K., & Simard, M.-P. (2004). 'L'éthique de la justice et de la sollicitude: niveau de développement moral et comportement éthique en milieu de travail'. *Interactions*, 8(1) : 101-122
- Paperman, P., & Laugier-Rabaté, S. (2006). *Le souci des autres (Éthique et politique du Care)*. Raisons Pratiques, Paris : Editions de l'EHESS
- Peterson, V. S., & Parisi, L. (1998). 'Are Women Human? It's Not an Academic Question' in T. Evans (ed), *Human Rights Fifty Years On: A Reappraisal*. Manchester: Manchester University Press, p.132-160.
- Pharo, P. (2004). 'L'enquête en sociologie morale'. *L'Année sociologique*, 54(2) : 359-388.
- Poulin, D. (2002). 'La démocratisation de l'accès au droit: nouveaux acteurs et nouvelles technologies', in C. Monville (ed), *Variations sur le droit de la société de l'information*. Bruxelles: Bruylant, p.27-44.
- Sauvé, L., & Villemagne, C. (2006). 'L'éthique de l'environnement comme projet de vie et 'chantier' social : un défi de formation'. *Chemin de Traverse*, 2 : 19-33.
- Simola, S. (2003). 'Ethics of justice and care in corporate crisis management'. *Journal of Business Ethics*, 46(4): 351-361.
- Taibo, C. (2013). 'The Spanish indignados: A movement with two souls'. *European Urban and Regional Studies*, 20(1): 155-158.
- Touraine, A. (1980). *La prophétie anti-nucléaire*. Paris : Seuil.
- Tilly, C. (1984). 'Les origines du répertoire de l'action collective contemporaine en France et en Grande-Bretagne'. *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, 4(4) : 89-108.
- Tronto, J. (2009). *Un monde vulnérable, pour une politique du care*, Paris : La Découverte.
- Whatmore, S. (1997). 'Dissecting the autonomous self: hybrid cartographies for a relational ethics'. *Environment and planning D*, 15: 37-54.
- Wicks, A. C., Gilbert Jr, D. R., & Freeman, R. E. (1994). 'A feminist reinterpretation of the stakeholder concept'. *Business Ethics Quarterly*, 4(4): 475-497.
- Williams, T. (2007). 'Empowerment of whom and for what? Financial literacy education and the new regulation of consumer financial services'. *Law & Policy*, 29 (2): 226-256.

